SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 6 septembre 2016 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences:

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Claude Beaudoin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

16-09-668 Ordre du jour

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 6 septembre 2016 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

4.15 Comité d'Action Locale Vaudreuil-Soulanges / Ratification / Aide financière

Et en y retirant le point suivant :

18.6 Adoption avec changement / Règlement nº 1274-23 / Révocation des permis / Période de validité des permis et certificats requis / Dépôt par tige d'arbre à planter / Frais de certificat d'abattage d'arbre / Dépérissement irréversible des arbres / Nuisance causée par un arbre / Définitions

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 8 août 2016 / Séance extraordinaire du 29 août 2016

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

3.1 Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.3 Projet de loi nº 56 / Loi sur la transparence en matière de lobbyisme / Assujettissement des OBNL
- 4.7 La Fabrique de la Paroisse de Saint-Michel / 25^e anniversaire d'Ordination à la prêtrise de Normand Bergeron / Aide financière
- 4.8 Parrainage Civique de Vaudreuil-Soulanges / Journée du Parrainage civique (Journée P.) / Aide financière et logistique
- 4.11 Entente relative à la sécurité incendie / Réponse à la résolution 16-07-08 de la Ville d'Île-Cadieux

- 4.12 Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil / Soirée-bénéfice 2016 / Achat de billets
- 4.13 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Soirée-bénéfice « De l'art à la table » 2016 / Achat de billets
- 4.14 Déploiement de la Popote roulante à Vaudreuil-Dorion / Modification de la résolution 16-03-150
- 4.15 Comité d'Action Locale Vaudreuil-Soulanges / Ratification / Aide financière

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Mandat / Services juridiques / Contestation de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes à prestations déterminées du secteur municipal / Projet de loi 3
- 5.2 APCHQ Montérégie-Suroît / Expo Habitat / Contrat / Commandite publicitaire / Autorisation de signature
- 5.4 Intervention / Servitude de stationnement / 297-333, boulevard Harwood / Lot 4 879 318 / Autorisation de signature
- 5.5 Substitution d'avocat / Expropriation / Lot 2 325 618 / TAQ / SAI-M-238142-1506
- 5.6 Substitution d'avocat / Expropriation / Lot 1 545 866 / TAQ / SAI-M-238860-1507
- 5.7 Substitution d'avocat / Expropriation / Lot 1 545 688 / TAQ / SAI-M-238144-1506
- 5.10 Acquisition / Lot projeté 5 969 808 / Terrain non aménagé / Rue Séguin / Sécurité incendie
- 5.11 Mandat / Services professionnels juridiques / Demande visant à permettre à la Ville de procéder au paiement de sommes dues / Usine de filtration
- 5.12 Expropriation / 295, rue Chicoine / Lot 2 325 618 / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-238142-1506
- 5.13 Intervention / Servitude de passage et de stationnement / 35 à 41, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Projet « Rond point Vaudreuil » / Autorisation de signature

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes échéance du 29 juillet 2016
- 6.2 Conseil intermunicipal de transport de La Presqu'Île / Abolition / Date d'échéance pour les Réserves financières
- 6.3 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 / Programme des travaux / Agrandissement et mise à niveau de l'usine d'épuration / Modification de la résolution 16-05-403

7. Ressources humaines

- 7.1 Service des loisirs et de la culture / Embauche / Stagiaire en animation
- 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.3 Service de sécurité incendie / Embauche / Technicien en prévention des incendies
- 7.4 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Coordonnatrice en environnement

8. Communications

8.1 Contrat de service / Vente d'espaces publicitaires / Abribus / Autorisation de signature

9. Informatique et géomatique

10. Arts et culture

11. Loisirs et vie communautaire

11.2 Association de balle-molle mineure La Presqu'Île / Inscription saison 2016 / Remboursement / Modification de la résolution 16-08-620

12. Protection publique

12.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-32 / Acquisition d'une remorque fermée neuve année 2016 ou plus récente

13. Travaux publics

- 13.2 Rejet de la soumission / Appel d'offres n° 410-110-16-R1677.02 / Travaux de maçonnerie pour la réfection des revêtements extérieurs au Centre communautaire Jean-Marc-Ducharme
- 13.4 Circulation / Interdiction de virage à gauche / Boulevard Harwood
- 13.5 Circulation / Fermeture complète de l'accès à la rue Paul-Émile-Borduas à partir du boulevard de la Cité-des-Jeunes

14. Eaux

15. Services techniques

- 15.1 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-16-R1731.01 / Services professionnels / Validation du concept final / Plans et devis / Construction de deux stations de pompage et de conduites collectrices sanitaires / Secteur du boulevard de la Gare / Règlement n° 1731
- 15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-R1667.03 / Travaux de pavage, bordure, trottoir et éclairage du projet « Place Marier » phase 1 / Règlement n° 1667
- 15.4 Conseil intermunicipal de transport de La Presqu'Île / Subvention pour abribus / Abrogation des résolutions 15-04-374 et 16-01-036
- 15.6 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1668.01 / Services professionnels / Prolongement de la rue Maurice-Richard / Réaménagement du boulevard de la Gare / Règlement n° 1691

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 9 août 2016
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 9 août 2016

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1694-10 / Stationnement (RMH 330)
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1655-01 / Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux / Interdiction d'annonces lors d'activités de financement politique
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1676-01 / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux / Interdiction d'annonces lors d'activités de financement politique
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1722 / Protocole d'entente / Développements Banlieue-Ouest inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Projet « Place 20-30-40 » phase 15 (rues Claude-Vivier, Jacques-Hétu et partie de la rue Claude-Léveillée)
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1270-53 / Plan d'urbanisme / Agrandissement de l'affectation C-A à même l'affectation I-P sur le lot 2 832 114 / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier
- 18.8 Adoption / Règlement n° 1275-244 / Zonage / Concordance au Règlement numéro 1270-53 / Agrandissement de la zone C3-127 à même la zone I1-129 sur le lot 2 832 114 / Modification de la grille des usages et normes de la zone C3-127 dans le but de permettre l'usage « commerces de détail de véhicules de loisir (632) » / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier
- 18.9 Adoption / Règlement n° 1270-54 / Plan d'urbanisme / Autorisation de l'usage « garderie pour enfants » à l'intérieur du regroupement commercial situé le long de la route Harwood, à l'ouest du secteur résidentiel Como/des Érables

- 18.10 Adoption / Règlement n° 1275-245 / Zonage / Concordance au Règlement numéro 1270-54 / Autorisation de l'usage « garderie pour enfants » dans la zone H5-807 / Modification du ratio minimal de cases de stationnement / Secteur ouest du secteur Como/des Érables
- 18.11 Adoption de projet / Règlement nº 1275-246 / Zonage / Constructions autorisées sur la rive ou le littoral / Bâtiment principal résidentiel / Abri à bateau
- 18.12 Avis de motion / Règlement nº 1275-246 / Zonage / Constructions autorisées sur la rive ou le littoral / Bâtiment principal résidentiel / Abri à bateau
- 18.13 Avis de motion / Règlement d'emprunt n° 1728 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Voie cyclable / Pavage, bordures, trottoirs, éclairage et ouvrages connexes / Partie de l'avenue André-Chartrand

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale
- 20. Période de questions Élus
- 21. Période de questions Assistance
- 22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

16-09-669 Adoption des procès-verbaux

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 8 août 2016;
- séance extraordinaire du 29 août 2016.

« ADOPTÉE »

16-09-670 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-09-671 Projet de loi n° 56 / Loi sur la transparence en matière de lobbyisme / Assujettissement des OBNL

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 56 : Loi sur la transparence en matière de lobbyisme n° 56 prévoit l'assujettissement des associations ou organismes à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT les retombées positives des OBNL en matière de développement socioéconomique et communautaire sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les nouvelles obligations prévues au projet de loi n° 56 risquent d'entraver de façon substantielle les relations entre la Ville et les OBNL œuvrant sur son territoire et de mettre en péril l'accomplissement de leur mission;

CONSIDÉRANT qu'il existe actuellement au Québec environ 60 000 OBNL de toutes sortes;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, dans le cadre de l'Étude sur l'assujettissement des OBNL au projet de loi n° 56 menée par le Commissaire au lobbyisme du Québec, environ 60 OBNL ont été entendus et près d'une centaine de documents ont été déposés;

CONSIDÉRANT que les OBNL ont signifié leur opposition au projet de loi n° 56, notamment parce que ce dernier a pour effet d'alourdir considérablement la tâche des bénévoles, en imposant aux OBNL, par exemple :

- à inscrire au Registre de Lobbyistes toute personne qui contacte un élu ou fait un appel à un fonctionnaire, de vive voix ou par écrit, pour diverses demandes;
- à consigner par écrit chacune des représentations ainsi faites;
- à produire trimestriellement un bilan des activités de lobbyisme;

CONSIDÉRANT que les OBNL sont soutenus et dirigés par des bénévoles et que les fonds recueillis doivent servir à la communauté et non être détournés vers une tâche administrative sans valeur ajoutée;

CONSIDÉRANT que les relations d'entraide entre les OBNL et les villes et/ou municipalités doivent demeurer flexibles et agiles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion désire signifier son opposition à l'assujettissement des OBNL à la Loi sur la transparence en matière de lobbyisme;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion dénonce et s'oppose à l'assujettissement des OBNL au projet de loi n° 56 : Loi sur la transparence en matière de lobbyisme;

DE transmettre copie de la présente résolution au Commissaire au lobbyisme du Québec, au Ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, au député de Vaudreuil, à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges et aux villes et/ou municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal.

« ADOPTÉE »

16-09-672 La Fabrique de la Paroisse de Saint-Michel / 25^e anniversaire d'Ordination à la prêtrise de Normand Bergeron / Aide financière

CONSIDÉRANT l'invitation à contribuer à l'organisation du 25^e anniversaire d'Ordination à la prêtrise de Normand Bergeron;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 660 \$ soit versé à La Fabrique de la Paroisse de Saint-Michel à titre d'aide financière dans le cadre du 25^e anniversaire d'Ordination à la prêtrise de Normand Bergeron qui se tiendra le 10 septembre 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-09-673 Parrainage Civique de Vaudreuil-Soulanges / Journée du Parrainage civique (Journée P.) / Aide financière et logistique

CONSIDÉRANT la demande d'aide présentée par l'organisme Parrainage Civique de Vaudreuil-Soulanges (PCVS) pour l'organisation d'un événement dans le cadre de la Journée P.:

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une aide financière de 90 \$ ainsi qu'une aide logistique soient accordées à l'organisme PCVS afin d'assurer le bon succès d'un événement dans le cadre de la Journée P.;

Certificat de crédits suffisants émis.

16-09-674 Entente relative à la sécurité incendie / Réponse à la résolution 16-07-08 de la Ville d'Île-Cadieux

CONSIDÉRANT la résolution 16-07-08 adoptée, le 5 juillet 2016, par le conseil municipal de la Ville d'Île-Cadieux, laquelle demande à la Ville de Vaudreuil-Dorion de renégocier les termes de l'entente intermunicipale relative à la protection incendie intervenue en décembre 2013 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté, le 28 avril 2010, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) couvrant les 23 municipalités de son territoire, lequel est entré en vigueur le 1^{er} juin 2010;

CONSIDÉRANT que le SCRSI obligeait les municipalités de la MRC à prendre les moyens nécessaires pour assurer la présence sur les lieux d'un incendie d'une force de frappe d'un minimum de 10 pompiers en 15 minutes, et ce dans le but premier de sauver des vies;

CONSIDÉRANT qu'il était déjà connu par la Ville d'Île-Cadieux, au moment de la négociation et de la conclusion de l'entente intermunicipale que la Ville de Vaudreuil-Dorion devait assumer des investissements et dépenses supplémentaires en vue de satisfaire aux exigences du SCRSI;

CONSIDÉRANT que l'adoption du SCRSI révisé par la MRC, en 2016, n'a pas eu pour effet de modifier significativement les exigences auxquelles est astreinte la Ville de Vaudreuil-Dorion en matière de protection incendie ni d'entraîner des investissements et dépenses supplémentaires;

CONSIDÉRANT que l'adoption et l'entrée en vigueur du SCRSI révisé n'a eu aucun impact sur la contribution requise de l'Île-Cadieux dans le cadre de l'entente intermunicipale de protection incendie;

CONSIDÉRANT que la contribution exigible de l'Île-Cadieux est basée sur un partage entre les parties de la totalité des coûts nécessaires au fonctionnement du Service de sécurité incendie de Vaudreuil-Dorion en proportion de la richesse foncière uniformisée (RFU) des immeubles imposables et non imposables, (tel qu'établie par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire) comme c'est le cas pour la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac qui est protégée en vertu d'une entente identique;

CONSIDÉRANT que la RFU de l'Île-Cadieux s'élève, pour 2015, à 70 479 705 \$ dont 68 800 820 \$ pour des immeubles résidentiels imposables;

CONSIDÉRANT que la valeur moyenne des 62 résidences présentes sur le territoire s'élève à 1 110 000 \$;

CONSIDÉRANT que le critère de partage basé sur la RFU est juste et équitable pour les contribuables des parties;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la demande de la Ville d'Île-Cadieux de renégocier l'entente relative à la sécurité incendie soit refusée;

QUE nonobstant le fait que l'entente prend fin le 31 décembre 2018, la Ville accorde par la présente résolution à la Ville d'Île-Cadieux le droit de résilier l'entente en tout temps par avis écrit. Le cas échéant, la Ville d'Île-Cadieux deviendra entièrement responsable d'assurer sa protection incendie et le respect des obligations prévues au SCRSI;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

« ADOPTÉE »

16-09-675 Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil / Soirée-bénéfice 2016 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée-bénéfice organisée par la Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

OLIE la Ville autorise l'achat de div hillets au montant de 150 \$ chacun

QUE la Ville autorise l'achat de dix billets au montant de 150 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour la soirée-bénéfice organisée par la Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil qui se tiendra le 14 octobre 2016;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-09-676 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Soirée-bénéfice « De l'art à la table » 2016 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée-bénéfice « De l'art à la table » organisée par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de sa levée de fonds annuelle;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'achat de 8 billets au montant de 70 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour la soirée-bénéfice organisée par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 20 octobre 2016;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-09-677 Déploiement de la Popote roulante à Vaudreuil-Dorion / Modification de la résolution 16-03-150

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 7 mars 2016, la résolution 16-03-150 autorisant le versement d'une aide financière de la Ville en vue du déploiement de la popote roulante sur le territoire de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'un chèque a été émis au nom du Centre d'action bénévole l'Actuel suite à la résolution du conseil;

CONSIDÉRANT la demande de changement de bénéficiaire adressée par le Centre d'action bénévole L'Actuel;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit modifié le dispositif de la résolution 16-03-150 par le remplacement du bénéficiaire « Centre d'action bénévole l'Actuel » par « PRVS (Popote roulante Vaudreuil-Soulanges) »;

QUE soit versée à la PRVS (Popote roulante Vaudreuil-Soulanges) une aide financière de 2 455,20 \$ pour le déploiement de la Popote roulante à Vaudreuil-Dorion en lieu et place du Centre d'action bénévole l'Actuel;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-09-678 Comité d'Action Locale Vaudreuil-Soulanges / Ratification / Aide financière

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une contribution financière d'un montant de 105 000 \$ d'une donatrice qui a expressément demandé de confier la gestion de ce don au Comité d'Action Locale Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la Ville est en accord avec la mission et la vision de cet organisme et que plusieurs familles de Vaudreuil-Dorion en bénéficient;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville ratifie le versement au Comité d'Action Locale Vaudreuil-Soulanges d'une aide financière correspondant à la somme de 105 000 \$;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE: 01-273-00-100 (Autres contributions) 105 000 \$ À: 02-110-00-970 (Subventions conseil) 105 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-09-679 Mandat / Services juridiques / Contestation de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes à prestations déterminées du secteur municipal / Projet de loi 3

CONSIDÉRANT le recours en jugement déclaratoire intenté par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 à l'encontre de la Procureure du Québec en vue de contester la légalité et de faire déclarer invalide constitutionnellement la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal dans le dossier de la Cour supérieure du district de Montréal portant le numéro 500-17-086494-153;

CONSIDÉRANT que le juge responsable de la gestion de l'instance a demandé que les municipalités concernées soient mises en cause;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de joindre un regroupement de municipalités (Ville Mont-Royal, Dorval, Beaconsfield, Kirkland et Pointe-Claire) déjà représentées par la firme Fasken Martineau;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE mandat soit donné à la firme Fasken Martineau afin de représenter, conjointement avec les municipalités ci-haut mentionnées, la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le dossier précité;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-09-680 APCHQ Montérégie-Suroît / Expo Habitat / Contrat / Commandite publicitaire / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la tenue de la 1ère édition de l'Expo Habitat Montérégie-Suroît du 17 au 19 février 2017 au Centre multisports de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que cet événement réunira les professionnels de l'industrie de la construction, de la rénovation et du design de la région de Montérégie-Suroît et qu'il y a lieu de favoriser la mobilisation de ces industries:

CONSIDÉRANT que près de 15 000 visiteurs et 120 exposants sont attendus pour cet événement;

CONSIDÉRANT l'importante visibilité offerte à la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le cadre du contrat de commandite publicitaire à intervenir;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat de commandite publicitaire avec l'APCHQ Montérégie-Suroît dans le cadre de l'Expo Habitat qui se tiendra du 17 au 19 février 2017 au Centre multisports, le tout pour un montant de 25 000 \$, taxes applicables non comprises.

(Budget 2017)

« ADOPTÉE »

16-09-681 Intervention / Servitude de stationnement / 297-333, boulevard Harwood / Lot 4 879 318 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 11-11-1079 acceptant sous réserves de certaines conditions, le plan d'ensemble pour la construction de bâtiments principaux sis sur le lot 4 879 318 correspondant au 297-333, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT qu'une des conditions citées à ladite résolution était la publication d'un acte de servitude de stationnement entre le lot 4 879 318 et le lot 1 545 692 pour garantir les espaces de stationnement, le tout en conformité avec l'article 2.2.16.1.1.1 du règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT que la Ville doit intervenir à l'acte de servitude pour en assurer sa pérennité;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à intervenir, pour et au nom de la Ville, à l'acte de servitude de stationnement entre les lots 4 879 318 et 1 545 692 appartenant à 9226-1973 Québec inc.

« ADOPTÉE »

16-09-682 Substitution d'avocat / Expropriation / Lot 2 325 618 / TAQ / SAI-M-238142-1506

CONSIDÉRANT la procédure d'expropriation déposée pour le lot 2 325 618 au Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant le numéro SAI-M-238142-1506;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la substitution de la firme SSP Avocats anciennement connu sous le nom de RSSP Avocats pour la suite de la procédure d'expropriation;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville mandate la firme Barrette et associés Avocats en substitution à la firme SSP Avocats, pour la continuation du dossier expropriation TAQ SAI-M-238142-1506.

« ADOPTÉE »

16-09-683 Substitution d'avocat / Expropriation / Lot 1 545 866 / TAQ / SAI-M-238860-1507

CONSIDÉRANT la procédure d'expropriation déposée pour le lot 1 545 866 au Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant le numéro SAI-M-238860-1507;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la substitution de la firme SSP Avocats anciennement connu sous le nom de RSSP Avocats pour la suite de la procédure d'expropriation;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents QUE la Ville mandate la firme Dufresne Hébert Comeau Avocats, en substitution à la firme SSP Avocats, pour la continuation du dossier expropriation TAQ SAI-M-238860-1507.

« ADOPTÉE »

16-09-684 Substitution d'avocat / Expropriation / Lot 1 545 688 / TAQ / SAI-M-238144-1506

CONSIDÉRANT la procédure d'expropriation déposée pour le lot 1 545 688 au Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant le numéro SAI-M-238144-1506;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la substitution de la firme SSP Avocats anciennement connu sous le nom de RSSP Avocats pour la suite de la procédure d'expropriation;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville mandate la firme Barrette et associés Avocats en substitution à la firme SSP Avocats, pour la continuation du dossier expropriation TAQ SAI-M-238144-1506.

« ADOPTÉE »

16-09-685 Acquisition / Lot projeté 5 969 808 / Terrain non aménagé / Rue Séguin / Sécurité incendie

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu de l'article 29.4 de la *Loi sur les cités et villes*, posséder un immeuble à des fins d'habitations pour l'aménager et y installer des services publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition du lot projeté 5 969 808 d'une superficie de 987 mètres carrés situé sur la rue Séguin, à des fins municipales et plus particulièrement de sécurité incendie pour y aménager un ou des réservoirs souterrains avec prise d'eau, le tout afin de rencontrer les exigences prévues au Schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le plan cadastral préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, dossier n° R22427-1-2, portant la minute 16147, en date du 22 août 2016, montrant ledit lot projeté;

CONSIDÉRANT que les propriétaires dudit lot projeté consentent à sa cession en faveur de la Ville pour un montant total de 26 560 \$, plus les taxes applicables, et ce, suivant une lettre datée du 13 août 2016;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot projeté 5 969 808, le tout suivant son dépôt au Registre foncier du Québec;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette acquisition soit financée par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux et que le trésorier soit autorisé à émettre les chèques requis au moment propice sur présentation des pièces justificatives par le greffier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-09-686 Mandat / Services professionnels juridiques / Demande visant à permettre à la Ville de procéder au paiement de sommes dues / Usine de filtration

CONSIDÉRANT la résolution 13-09-901 prévoyant l'adjudication de contrat pour l'agrandissement et la mise à niveau de l'usine de filtration à Groupe Hexagone s.e.c.;

CONSIDÉRANT que Groupe Hexagone s.e.c. a déposé auprès du séquestre officiel un « avis de l'intention de faire une proposition » conformément au paragraphe 50.4(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* en date du 2 février 2016;

CONSIDÉRANT la demande de Groupe Hexagone s.e.c., visant à permettre à la Ville de procéder au paiement des sommes dues pour le projet de l'usine de filtration, le tout suivant l'article 11 de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnie*, dans le dossier de la Cour supérieure (chambre commerciale), district de Montréal portant le numéro 500-11-050680-160;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un avocat afin de représenter la Ville devant cette instance et tout autre impliquant les mêmes parties;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE mandat soit donné à la firme Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville dans la demande visant à lui permettre de procéder au paiement de sommes dues à Groupe Hexagone s.e.c. pour le projet de l'usine de filtration;

Imputation budgétaire : Règlement nº 1665.

« ADOPTÉE »

16-09-687 Expropriation / 295, rue Chicoine / Lot 2 325 618 / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-238142-1506

CONSIDÉRANT la résolution 15-06-525 prévoyant l'acquisition par expropriation du lot 2 325 618;

CONSIDÉRANT la procédure d'expropriation déposée pour ce lot au Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant le numéro SAI-M-238142-1506;

CONSIDÉRANT la note fiscale de Bourassa Boyer Juri-Fisc inc. datée du 20 juin 2016, dont l'expropriée a pris connaissance et à sa satisfaction;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée est disposée à régler la procédure d'expropriation hors cour pour un montant de 358 617 \$, à titre d'indemnité complète, totale et finale, y incluant intérêts, dommages, troubles et inconvénients;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté le règlement hors cour dans le dossier TAQ SAI-M-238142-1506 pour un montant total en capital, intérêts, frais et dommages de 358 617 \$, dont la somme de 251 032 \$ sera versée au greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Beauharnois à titre d'indemnité provisionnelle, suivant l'obtention d'un jugement du TAQ fixant cette dernière:

QUE la Ville s'engage à payer les frais et honoraires professionnels raisonnables reliés à la fermeture de la société propriétaire expropriée;

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis relatif au règlement hors cour dans ce dossier;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre un paiement de 107 585 \$ au moment opportun sur demande de la greffière adjointe, pour financer le versement complémentaire prévu au règlement hors cour;

QUE cette opération soit financée par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux;

Certificat de crédits suffisants émis.

16-09-688 Intervention / Servitude de passage et de stationnement / 35 à 41, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Projet « Rond point Vaudreuil » / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 16-06-470 acceptant le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le développement commercial projeté « Rond point Vaudreuil » en projet intégré pour le 35 à 41, boulevard de la Cité-des-Jeunes sis sur les lots 5 645 935 à 5 645 938;

CONSIDÉRANT que les permis de construction ne peuvent être délivrés à moins qu'un acte de servitude de stationnement et passage réciproque ne soit publié sur les lots 5 645 935 à 5 645 938:

CONSIDÉRANT que la Ville doit intervenir à l'acte de servitude pour en assurer sa pérennité;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à intervenir, pour et au nom de la Ville, à l'acte de servitude de passage et de stationnement réciproque entre les lots 5 645 935 à 5 645 938 appartenant à Rond Point Vaudreuil-Dorion Ltée.

« ADOPTÉE »

16-09-689 Dépôt de la liste des comptes - échéance du 29 juillet 2016

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 29 juillet 2016 totalisant un montant de 2 595 395,16 \$.

16-09-690 Conseil intermunicipal de transport de La Presqu'Île / Abolition / Date d'échéance pour les Réserves financières

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île (CIT), lors de la séance de son conseil tenue le 1^{er} septembre 2016, des deux règlements suivants :

- Règlement n° CIT 00021A intitulé « Règlement modifiant le règlement n° CIT - 00021 constituant une réserve financière pour des projets d'amélioration du transport en commun sur le territoire du conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île »;
- Règlement n° CIT 00022A intitulé « Règlement modifiant le règlement n° CIT - 00022 constituant une réserve financière pour compenser en tout ou en partie les augmentations futures des coûts du transport collectif de personnes »;

CONSIDÉRANT l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) applicable en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal* (RLRQ c C-60.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables d'approuver ces règlements;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le règlement n° CIT - 00021A intitulé « Règlement modifiant le règlement n° CIT - 00021 constituant une réserve financière pour des projets d'amélioration du transport en commun sur le territoire du conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île », adopté par le Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île le1^{er} septembre 2016;

D'APPROUVER le règlement n° CIT - 00022A intitulé « Règlement modifiant le règlement n° CIT-00022 constituant une réserve financière pour compenser en tout ou en partie les augmentations futures des coûts du transport collectif de personnes », adopté par le Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île le 1^{er} septembre 2016;

QUE copie de cette résolution soit transmise au Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île.

« ADOPTÉE »

16-09-691 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 / Programme des travaux / Agrandissement et mise à niveau de l'usine d'épuration / Modification de la résolution 16-05-403

CONSIDÉRANT la résolution 16-05-403 par laquelle la Ville s'engage à respecter le Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la programmation des travaux comporte des travaux réalisés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 16-05-403 en conséquence;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit modifiée la résolution 16-05-403 par l'ajout, à la suite du cinquième paragraphe du dispositif, du paragraphe suivant :

« Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain. »

« ADOPTÉE »

16-09-692 Service des loisirs et de la culture / Embauche / Stagiaire en animation

CONSIDÉRANT la demande de stage non rémunéré présentée par M^{me} Chloé Marcil, chef de division – Culture et vie communautaire au Service des loisirs et de la culture pour M^{me} Mélissa Gagné dans le cadre du programme *Baccalauréat en animation et recherche culturelle* de l'Université du Québec à Montréal (UQAM);

CONSIDÉRANT que les tâches à être confiées au stagiaire en animation culturelle doivent répondre aux exigences de l'institution d'enseignement et permettre d'acquérir l'expérience pertinente en prévision d'occuper un poste d'animateur culturel;

CONSIDÉRANT que le stage constitue une condition pour l'obtention du baccalauréat mentionné ci-haut;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise M^{me} Mélissa Gagné à effectuer un stage non rémunéré au sein du Service des loisirs et de la culture sous la supervision de M^{me} Chloé Marcil, chef de division – Culture et vie communautaire, pour un total de 600 heures, et ce, entre le 12 septembre 2016 et le 17 mars 2017;

QUE M^{me} Gagné agira, dans le cadre de ses fonctions, en appui à M^{me} Marcil;

QUE la Ville autorise M^{me} Marcil, chef de division – Culture et vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document nécessaire permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE des souhaits de succès soient adressés à M^{me} Gagné.

« ADOPTÉE »

16-09-693 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 25 août 2016.

« ADOPTÉE »

16-09-694 Service de sécurité incendie / Embauche / Technicien en prévention des incendies

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 29 août 2016;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Marc-André Lafleur, au poste régulier à temps complet de technicien en prévention des incendies, au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 26 septembre 2016, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 9 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Lafleur devra compléter une période d'essai de 960 heures, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient transmises à M. Lafleur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-09-695 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Coordonnatrice en environnement

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 29 août 2016;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Marianne Blondin, au poste régulier de coordonnatrice en Environnement au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 7 septembre 2016, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 10, échelon 2 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M^{me} Blondin est réputée avoir complété la période d'essai de 960 heures conformément à l'article 4.21 – « promotion » de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

ET QUE des félicitations soient transmises à M^{me} Blondin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-09-696 Contrat de service / Vente d'espaces publicitaires / Abribus / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire des abribus situés sur son territoire et qu'elle désire en faire l'exploitation publicitaire afin de générer des revenus qui seront réinvestis pour la réalisation d'événements;

CONSIDÉRANT la proposition du Groupe Imagi Communication inc. pour la gestion exclusive de la vente des espaces publicitaires de tous les abribus situés sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que Le Groupe Imagi Communication inc. s'engage à verser à la Ville une remise trimestrielle de 50 % des revenus média nets encaissés pour la location des espaces sur et dans les abribus;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de service pour la gestion de la vente des espaces publicitaires sur les abribus avec Le Groupe Imagi Communication inc. pour une période de 5 ans, et ce conformément aux conditions et modalités prévues audit contrat;

QUE la Ville autorise Le Groupe Imagi Communication inc. à afficher sur les parois extérieures et intérieures de tous les abribus situés sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

16-09-697 Association de balle-molle mineure La Presqu'Île / Inscription saison 2016 / Remboursement / Modification de la résolution 16-08-620

CONSIDÉRANT que le nom de l'organisme apparaissant à la résolution est erroné;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution en conséquence;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit modifiée la résolution 16-08-620 en y remplaçant le nom de l'organisme « Association de balle-molle mineure La Presqu'Île » par « Association de baseball La Presqu'Île »;

« ADOPTÉE »

16-09-698 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-32 / Acquisition d'une remorque fermée neuve année 2016 ou plus récente

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour l'acquisition d'une remorque fermée neuve année 2016 ou plus récente, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 30 août 2016 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une soumission est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-16-32;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le soumissionnaire conforme, en l'occurrence, Remorques Olympique inc., 13545, boulevard du Curé-Labelle, Mirabel (Québec), J7J 1H1, pour l'acquisition d'une remorque fermée neuve de marque Olympique, modèle RL824TFE5, année 2017 au montant de 42 581,11 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-16-32;

QUE la somme de 20 000 \$ soit affectée aux activités d'investissement en provenance du surplus accumulé non affecté pour payer cette acquisition et que le solde soit financé à même le fonds général;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE: 02-220-00-645 (Fournitures matières dangereuses) 18 900 \$ À: 03-200-00-726 (Trans. Act. Invest. - équipements) 18 900 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-09-699 Rejet de la soumission / Appel d'offres n° 410-110-16-R1677.02 / Travaux de maçonnerie pour la réfection des revêtements extérieurs au Centre communautaire Jean-Marc-Ducharme

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour des travaux de maçonnerie pour la réfection des revêtements extérieurs au Centre communautaire Jean-Marc-Ducharme, une soumission a été reçue et par la suite ouverte le 30 août 2016 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est non conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-16-R1677.02;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission reçue est largement supérieur à l'estimation des coûts de la division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville rejette la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-16-R1677.02.

« ADOPTÉE »

16-09-700 Circulation / Interdiction de virage à gauche / Boulevard Harwood

CONSIDÉRANT la demande d'interdire le virage à gauche des véhicules routiers sur la rue Saint-Henri et sur l'avenue Saint-Charles en provenance du boulevard Harwood en direction ouest:

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 19 juillet 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décrète l'interdiction de virage à gauche des véhicules routiers sur la rue Saint-Henri et sur l'avenue Saint-Charles en provenance du boulevard Harwood en direction ouest;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics d'effectuer les démarches auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

« ADOPTÉE »

16-09-701 Circulation / Fermeture complète de l'accès à la rue Paul-Émile-Borduas à partir du boulevard de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT la demande de fermeture complète de l'accès à la rue Paul-Émile-Borduas pour les véhicules routiers en provenance du boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 16 août 2016;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décrète fermeture complète de l'accès à la rue Paul-Émile-Borduas pour les véhicules routiers en provenance du boulevard de la Cité-des-Jeunes;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

16-09-702 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-16-R1731.01 / Services professionnels / Validation du concept final / Plans et devis / Construction de deux stations de pompage et de conduites collectrices sanitaires / Secteur du boulevard de la Gare / Règlement n° 1731

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 22 août 2016, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres de services professionnels pour la validation du concept final et la préparation des plans et devis de la construction de deux stations de pompage et de conduites collectrices sanitaires afin de desservir le secteur du boulevard de la Gare.

« ADOPTÉE »

16-09-703 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-R1667.03 / Travaux de pavage, bordure, trottoir et éclairage du projet « Place Marier » – phase 1 / Règlement n° 1667

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordure, trottoir et éclairage du projet « Place Marier » – phase 1, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 26 août 2016 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par le consultant CDGU;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences, contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-16-R1667.03:

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence La Compagnie Meloche inc., 3125, boulevard Saint-Charles, Kirkland (Québec), H9H 3B9, pour les travaux de pavage, bordure, trottoir et éclairage du projet « Place Marier » – phase 1, et ce, pour un montant de 504 002,31 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-16-R1667.03;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-09-704 Conseil intermunicipal de transport de La Presqu'Île / Subvention pour abribus / Abrogation des résolutions 15-04-374 et 16-01-036

CONSIDÉRANT la résolution 15-04-374 demandant au Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île d'entamer les procédures aux fins d'obtenir de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) une subvention relative au projet d'acquisition d'un nouvel abribus et de son installation sur le côté nord du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre l'avenue Saint-Charles et le boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT la résolution 16-01-036 modifiant la résolution 15-04-374 en retirant la notion d'acquisition de l'abribus par la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire de tous les abribus sur son territoire et qu'elle désire être propriétaire dudit nouvel abribus, le tout aux fins d'en assurer l'entretien et la gestion efficacement;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention présentée par le CIT n'est plus requise;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient abrogées les résolutions 15-04-374 et 16-01-036.

« ADOPTÉE »

À 20 h 37, le conseiller M. Rénald Gabriele quitte son siège.

16-09-705 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1668.01 / Services professionnels / Prolongement de la rue Maurice-Richard / Réaménagement du boulevard de la Gare / Règlement n° 1691

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 3 de services professionnels reliés au projet « Préparation des plans et devis et surveillance des travaux de construction des services municipaux, de structure de chaussée, de pavage, des trottoirs, bordures et d'éclairage pour le prolongement de la rue Maurice-Richard et le réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare à la hauteur de la rue Maurice-Richard – appel d'offres n° 401-110-13-R1668-01 » totalisant un montant de 10 000 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement nº 1691.

« ADOPTÉE »

16-09-706 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 9 août 2016

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 9 août 2016.

« ADOPTÉE »

16-09-707 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 9 août 2016

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 9 août 2016 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU nº 16-08-129	180, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne sur poteau / Lot 1 546 349 / Zone C2-531
CCU nº 16-08-130	980, avenue Saint-Charles, local 122 / Nouvelles enseignes à plat au mur et dans le poteau commun / Lot 1 675 184 / Zone C3-124
CCU nº 16-08-131	3180, boulevard de la Gare, locaux 110 et 120 regroupés / Transformation d'une partie de la façade du bâtiment / Lots 4 119 362, 4 325 304 et 4 365 810 / Zone C3-356
CCU nº 16-08-134	PIIA / 435, avenue Saint-Charles / Nouvelles enseignes sur le mur de la façade et sur poteau / Lot 4 937 479 / Zone C2-248

CCU nº 16-08-136	PIIA / 371-373, rue Joseph-Carrier / Nouvelle enseigne à plat au mur / Lot 3 401 837 / Zone I1-131
------------------	--

« ADOPTÉE »

16-09-708 Adoption / Règlement n° 1694-10 / Stationnement (RMH 330)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1694-10 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-10 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

À 20 h 40, le conseiller M. Rénald Gabriele reprend son siège.

16-09-709 Adoption / Règlement n° 1655-01 / Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux / Interdiction d'annonces lors d'activités de financement politique

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1655-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement nº 1655-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'intégrer une disposition concernant l'interdiction de certaines annonces à l'occasion d'une activité de financement politique ».

« ADOPTÉE »

16-09-710 Adoption / Règlement n° 1676-01 / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux / Interdiction d'annonces lors d'activités de financement politique

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1676-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement nº 1676-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux afin d'intégrer une disposition concernant l'interdiction de certaines annonces à l'occasion d'une activité de financement politique ».

« ADOPTÉE »

16-09-711 Adoption / Règlement n° 1722 / Protocole d'entente / Développements Banlieue-Ouest inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Projet « Place 20-30-40 » – phase 15 (rues Claude-Vivier, Jacques-Hétu et partie de la rue Claude-Léveillée)

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 8 août 2016 un projet de règlement portant le n° 1722;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 septembre 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1722 et renoncent à sa lecture:

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement nº 1722 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développements Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage des rues Claude-Vivier, Jacques-Hétu et d'une partie de Claude-Léveillée du projet « Place 20-30-40 » – phase 15, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes ».

« ADOPTÉE »

16-09-712 Adoption / Règlement n° 1270-53 / Plan d'urbanisme / Agrandissement de l'affectation C-A à même l'affectation I-P sur le lot 2 832 114 / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 8 août 2016 un projet de règlement portant le n° 1270-53 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 1270;

CONSIDÉRANT la résolution 16-08-646:

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 septembre 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-53 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement nº 1270-53 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'agrandir l'affectation C-A à même l'affectation I-P sur le lot 2 832 114 (140, rue Aimé-Vincent) ».

La conseillère M^{me} Céline Chartier demande le vote.

Les conseillers MM. François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin se prononcent en faveur de la proposition alors que la conseillère M^{me} Céline Chartier se prononce contre.

La présente résolution est, en conséquence, adoptée à la majorité des voix.

« ADOPTÉE »

16-09-713 Adoption / Règlement n° 1275-244 / Zonage / Concordance au Règlement numéro 1270-53 / Agrandissement de la zone C3-127 à même la zone I1-129 sur le lot 2 832 114 / Modification de la grille des usages et normes de la

zone C3-127 dans le but de permettre l'usage « commerces de détail de véhicules de loisir (632) » / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 8 août 2016 un projet de règlement portant le n° 1275-244 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT la résolution 16-08-650;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 septembre 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-244 et renoncent à sa lecture;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement nº 1275-244 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir la zone C3-127 à même la zone I1-129 sur le lot 2 832 114 (140, rue Aimé-Vincent) et de modifier la grille des usages et normes de la zone C3-127 dans le but de permettre l'usage « commerces de détail de véhicules de loisir (632) » et d'assurer la concordance au Règlement numéro 1270-53 ».

La conseillère M^{me} Céline Chartier demande le vote.

Les conseillers MM. François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin se prononcent en faveur de la proposition alors que la conseillère M^{me} Céline Chartier se prononce contre.

La présente résolution est, en conséquence, adoptée à la majorité des voix.

« ADOPTÉE »

16-09-714 Adoption / Règlement n° 1270-54 / Plan d'urbanisme / Autorisation de l'usage « garderie pour enfants » à l'intérieur du regroupement commercial situé le long de la route Harwood, à l'ouest du secteur résidentiel Como/des Érables

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 8 août 2016 un projet de règlement portant le n° 1270-54 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 1270;

CONSIDÉRANT la résolution 16-08-648;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 septembre 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-54 et renoncent à sa lecture;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement nº 1270-54 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de permettre, à l'intérieur du regroupement commercial situé le long de la route Harwood, à l'ouest du secteur résidentiel Como/des Érables, l'usage « garderie pour enfants » ».

« ADOPTÉE »

16-09-715 Adoption / Règlement n° 1275-245 / Zonage / Concordance au Règlement numéro 1270-54 / Autorisation de l'usage « garderie pour enfants » dans la

zone H5-807 / Modification du ratio minimal de cases de stationnement / Secteur ouest du secteur Como/des Érables

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 8 août 2016 un projet de règlement portant le n° 1275-245 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT la résolution 16-08-652;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 septembre 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-245 et renoncent à sa lecture;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement nº 1275-245 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser l'usage « garderie pour enfants » dans la zone H5-807 et de modifier le ratio minimal de cases de stationnement et d'assurer la concordance au Règlement numéro 1270-54 ».

« ADOPTÉE »

16-09-716 Adoption de projet / Règlement n° 1275-246 / Zonage / Constructions autorisées sur la rive ou le littoral / Bâtiment principal résidentiel / Abri à bateau

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1275-246 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre de relier un bâtiment principal résidentiel à un abri à bateau existant protégé par droits acquis situé sur la rive ou le littoral »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 septembre à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-09-717 Avis de motion / Règlement n° 1275-246 / Zonage / Constructions autorisées sur la rive ou le littoral / Bâtiment principal résidentiel / Abri à bateau

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre de relier un bâtiment principal résidentiel à un abri à bateau existant protégé par droits acquis situé sur la rive ou le littoral.

16-09-718 Avis de motion / Règlement d'emprunt n° 1728 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Voie cyclable / Pavage, bordures, trottoirs, éclairage et ouvrages connexes / Partie de l'avenue André-Chartrand

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et de voie cyclable incluant tous les ouvrages connexes d'une partie de l'avenue André-Chartrand entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique en décrétant une dépense et un emprunt d'un million deux cent vingt-huit mille dollars (1 228 000,00 \$) à ces fins.

16-09-719 Autorisations de la Direction générale

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Tenue de la marche contre la législation spécifique des races (LSR) le 7 août 2016;
- Prêt d'embarcations nautiques dans le cadre des cours de plein air au parc de la Maison-Valois les 31 août, 7, 14, 24 et 28 septembre 2016.

« ADOPTÉE »

Période de questions – Élus 16-09-720

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

16-09-721 Période de questions - Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-09-722 Levée de la séance

II est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 21 h 02 la séai

TÉE »

nce soit levée.	
	« ADOP
VILLE DE VAUDREUIL-DORION	
Guy Pilon, maire	
Mélissa Côté, notaire Greffière adjointe	